

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Maires de France appellent à la solidarité avec l'Ukraine

Les Maires de France apportent leur soutien et solidarité au peuple ukrainien en ce moment même sous le feu d'une violente agression, et condamnent l'invasion russe en Ukraine au mépris du droit international.

Sensibles à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, David Lisnard et le Bureau de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité appellent les communes de France à se mobiliser, en lien avec les services de l'Etat, pour accueillir si nécessaire le moment venu des réfugiés, dans les centres d'hébergements ou tout autre dispositif d'accueil.

Les communes et intercommunalités de France peuvent également contribuer à l'aide d'urgence en faveur du peuple ukrainien.

Les besoins immédiats en produits médicaux sont recensés à cette adresse :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1tBUeuTkmKq9yA0MxR1C0u-L7jkLpKmB80cvkQ3BCOyY/edit#gid=0>

En outre, comme vu avec l'Ambassade d'Ukraine en France, les produits de première nécessité suivants peuvent être collectés en vue de leur acheminement en Ukraine :

- Couvertures thermiques, sacs de couchage, plaids, matelas, oreillers ;
- Gels douche, dentifrice et brosses, couches, serviettes en papier, antiseptique, alcool, masques réutilisables et jetables ;
- Fournitures d'habillement, tentes, lits de camp, serviettes en microfibre, sets de vaisselle réutilisables ; Piles, bougies, torches ;
- Alimentation : eau, aliments instantanés, barres énergétiques, fruits secs, noix, conserves, pâtes, céréales instantanées.

Tout renseignement sur la coordination logistique peut être obtenu à l'adresse mail suivante : ksenija.druzhchenko@mfa.gov.ua
(Ambassade d'Ukraine en France, 21 avenue de Saxe, 75007 Paris / emb_fr@mfa.gov.ua).

L'AMF invite enfin les communes de France qui le souhaiteraient à paviser et/ou illuminer les bâtiments publics aux couleurs de l'Ukraine.